

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00300

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA VILLE D'ALÈS

Direction Commande Publique- Ingénierie du Bâtiment  
Services Marchés Publics et Ingénierie du Bâtiment -  
Service Habitat et renouvellement urbain  
Réf. GS/MM/EB  
Tél : 04.34.24.70.79

**Objet :** Marché à procédure adaptée (L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique) – Construction d'un équipement public dans le cadre de la requalification du faubourg du Soleil 57 rue du Faubourg du Soleil 30100 Alès - Autorisation de signature du marché et de tous les documents y afférents

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°25\_02\_06 du conseil municipal en date du 15 mars 2025 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire en application des articles L.1413-1 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville d'Alès de construire un équipement public dans le cadre de la requalification du faubourg du Soleil au 57 rue du Faubourg du Soleil 30100 Alès,

Considérant que le présent marché est allotri conformément aux articles L.2113-10 et R.2113-1 du Code de la commande publique :

LOT 1	VRD - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
LOT 2	GROS ŒUVRE
LOT 3	ETANCHEITÉ
LOT 4	SERRURERIE
LOT 5	MENUISERIES EXTÉRIEURES
LOT 6	MENUISERIES INTÉRIEURES
LOT 7	CLOISONS- DOUBLAGES- FAUX PLAFONDS
LOT 8	SOLS SOUPLES - CARRELAGES - FAÏENCES
LOT 9	PEINTURE ET NETTOYAGE DE LIVRAISON
LOT 10	PLOMBERIE CHAUFFAGE RAFRAÎCHISSEMENT VENTILATION
LOT 11	ELECTRICITÉ COURANTS FORTS ET FAIBLES - SOLAIRE
LOT 12	PEINTURE ET ENDUITS DE FAÇADES

**Considérant** que ces travaux relèvent des familles de nomenclature interne suivantes :

- Lot 1 - A025 Travaux de terrassement
- Lot 2 - B004 Travaux de gros œuvre
- Lot 3 - B017 Travaux d'étanchéification
- Lot 4 - B089 Travaux de serrurerie
- Lot 5 - B066 Pose portes et fenêtres en métal
- Lot 6 - B065 Travaux de menuiserie
- Lot 7 - B071 Travaux de plafond et faux plafond
- Lot 8 - B076 Travaux de revêtements de sols
- Lot 9 - B080 Travaux de peinture
- Lot 10 - B049 Travaux d'installation de chauffage
- Lot 11 - B036 Travaux d'installation électrique
- Lot 12 - B080 Travaux de peinture

et correspondent conformément à l'article R2121-5 du Code de la commande publique, à un ensemble de prestations caractérisées par leur unité fonctionnelle propre,

**Considérant** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 26 juin 2025 sur le profil acheteur « achat public » et sur le site du BOAMP,

**Considérant** la date limite de réception des offres fixée au 25 août 2025 à 12h00,

**Considérant** les critères de sélection des offres et leur pondération tels que mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, à savoir :

<b>Critère n°1 : Valeur Technique appréciée au regard des éléments du mémoire technique fourni jugée sur la base des éléments suivants :</b>	<b>60 %</b>
• Sous critère 1 : Note méthodologique spécifique au chantier	30 %
• Sous critère 2 : Moyens humains et matériels affectés au chantier pour le respect du planning	20 %
• Sous critère 3 : Hygiène et sécurité, gestion des nuisances, nettoyage, gestion des déchets	10 %
<b>Critère n°2 : Prix des prestations</b>	<b>40 %</b>

**Considérant** qu'au titre du lot 1, un opérateur économique ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- Groupement d'entreprise SAS SCAIC (mandataire) SAS MARRON – SARL ARNAL SOFOCEV – SAS GIRAUD (co-traitant), représentée par M. Rudy JUSTAMON, Président - 140, avenue des Pins d'Alès - 30100 Alès,

**Considérant** qu'au titre du lot 2, cinq opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SARL LA VIE LA CONSTRUCTION représentée par M. Amor NEFFATI, gérant - KM 4 Center – D6 113 route d'Arles - 30230 Bouillargues,
- SAS BERNARD BRIGNON représentée par M. Alain BERNARD, gérant - 5, Chemin de Castelnau - 30190 Brignon
- SAS SN VINCENT représentée par M. Aurélien MARRON, gérant - 5, impasse Francis Poulenc - 30100 Alès
- SARL ROURISSOL représentée par MME. Sophie ROURISSOL, dirigeante - 25, Chemin des deux mas - 30100 Alès
- SARL ETS PIONNIER représentée par M. Cyril PIONNIER, gérant - 15 A Chemin du Serre - 30340 Rousson

**Considérant** que pour les lots 3 à 12 l'analyse des offres n'est pas finalisée,

**Considérant** qu'au regard de l'analyse technique, juridique et financière, l'acheteur public a décidé de procéder pour les candidats des lots 1 et 2 conformément à l'article 4.1 du règlement de la consultation, à une demande de complément d'information et négociation sur l'offre financière avec une date limite de remise de l'offre négociée fixée au 7 octobre 2025,

**Considérant** la proposition et le classement définitif pour le lot 1 de la société :

Candidat	Coût des travaux	Valeur technique	Note Classement
Groupement d'entreprise SAS SCAIC (mandataire) SAS MARRON – SARL ARNAL SOFOCEV – SAS GIRAUD (co-traitant)	75 734,01 € HT 40 / 40	58 / 60	98 / 100 1

**Considérant** la proposition et le classement définitif pour le lot 2 de la société :

Candidat	Coût des travaux	Valeur technique	Note Classement
SAS BERNARD BRIGNON	350 000,00 € HT 40 / 40	60 / 60	100 / 100 1
SAS SN VINCENT	358 814,03 € HT 38,46 / 40	60 / 60	98,46 / 100 2
SARL LA VIE LA CONSTRUCTION	358 814,03 € HT 38,99 / 40	58 / 60	96,99 / 100 3
SARL ETS PIONNIER	424 570,92 € HT 31,48 / 40	60 / 60	91,46 / 100 4
SARL ROURISSOL	454 513,85 € HT 28,06 / 40	10 / 60	88,06 / 100 5

**Considérant** qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis les candidatures des offres économiquement les plus avantageuses,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

Sont retenues au titre du présent marché relatif à la construction d'un équipement public dans le cadre de la requalification du faubourg du Soleil au 57 rue du Faubourg du Soleil 30100 Alès, les entreprises suivantes :

- Lot 1 : VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS : Groupement d'entreprise SAS SCAIC (mandataire) SAS MARRON – SARL ARNAL SOFOCEV – SAS GIRAUD (co-traitant), représentée par M. Rudy JUSTAMON, Président - 140, avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès, pour un prix global et forfaitaire pour la solution de base de 75 734,01 € HT (soixante quinze mille sept cent trente quatre euros et un centime hors taxes),
- Lot 2 : GROS ŒUVRE : SAS BERNARD BRIGNON représentée par M. Alain BERNARD, gérant - 5, Chemin de Castelnau - 30190 Brignon, pour un prix global forfaitaire de 350 000,00 € HT (trois cent cinquante mille euros hors taxes),

**ARTICLE 2 :**

Le délai global d'exécution est fixé provisoirement à 12 mois y compris période de préparation de chantier pour l'ensemble des travaux à partir de la date de l'ordre de service de commencer les travaux. Les dispositions applicables concernant la fixation du calendrier détaillé d'exécution sont celles énoncées à l'article 5.1.2 du CCAP.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 17 NOV. 2025  
**Le maire**  
**Christophe RIVENQ**



*La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite du rejet. La décision ainsi posée, qu'elle soit expresso ou implicite, pourra elle-même être déterrée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*